

Nouvelles Communes

Octobre 2003

Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles

N°4

Sommaire

Finances

Bilan des 3 premières années

p.2

Développement économique

L'essor des zones d'activités

p.4

Voirie

Une voirie qui pleure, une voirie qui rit

p.5

Sport/Loisirs

Salle de sport intercommunale

p.5

Des loisirs pour les ados

Le Service Animation

p.7

Jumelage

5 années d'activités...

p.8

L'intercommunalité en Allemagne

Comparaison entre l'Allemagne et la France

p.9

L'incinérateur

Savoir s'informer

p.10

Culture

Expo photos / spectacles...

p.14

Site internet

Un contenu plus attrayant

p.16

Edito



L'heure de la rentrée des classes est souvent l'heure des bilans et des bonnes résolutions.

Les bilans pour l'exercice écoulé nous montrent ô combien les évolutions de notre communauté sont intimement liées au développement économique. Face aux multiples projets répertoriés dans la perspective établie en commission permanente avec les maires des neuf communes :

- Programme de voiries ;
- Programme d'infrastructures sportives lourdes ;
- Programme d'infrastructures culturelles ;
- Programme d'implantations économiques et de transfert.

Toutes les demandes des uns et des autres qui grèvent lourdement le budget de fonctionnement de notre groupement.

Heureusement, dans la baisse générale de l'activité, notre communauté continue à accroître son produit fiscal grâce à une augmentation générale des bases et une croissance non négligeable de la dotation globale de fonctionnement bonifiée. Nous sommes sur cet élément les mieux dotés du département ! Cela tient essentiellement aux importants transferts de charges effectués entre les communes et la communauté.

Si l'avenir n'est pas sombre à ce jour (nous sommes largement au dessus de nos prévisions les plus optimistes), notre sécurité financière n'est pas encore consolidée et nous devons être très prudents en établissant les priorités dans nos investissements et en limitant voire réduisant les charges de fonctionnement.

En d'autres termes, l'urgent est terminé et l'impossible est en cours. Pour les miracles, prévoir un délai plus long !...

*Le Président,
Joël PELICOT*

Nouvelles Communes

Magazine d'information de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles
"Le Chêne Baudet" - 37360 St-Antoine du Rocher - Tél. 02 47 29 81 00
web : www.gatine-choisilles.org

N° ISSN : 1629-0240

Directeur de la Publication : Joël PELICOT

Rédacteur en Chef : Bernard LECLERCQ

Création/conception : DETOUR Graphic - 02 47 271 049

Tous droits de reproduction réservés. Toute reproduction même partielle ne peut être faite sans l'accord exprès du support



La Communauté de Communes Gâtine Choisilles participe
à la protection de l'environnement en imprimant son magazine sur papier recyclé

**Gâtine
Choisilles**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Finances

BILAN DES 3 PREMIERES ANNEES

La loi oblige les communautés de communes (CC) à publier leurs comptes et à les tenir à la disposition du public dans toutes les mairies du groupement. Vous pouvez donc consulter en mairie, les recettes et les dépenses de la CC. Nous présentons ici un bref bilan des 3 premières années de notre nouvelle intercommunalité. L'année 2000 était la première ; elle s'est déroulée un an avant le renouvellement des conseils municipaux de 2001. Cette année-là, le nouveau bureau de la CC a mis en place une prospective financière de façon à suivre et prévoir l'évolution des recettes et des dépenses selon leur nature, afin d'avoir une idée de ce qu'il était possible de réaliser en matière d'investissements intercommunaux. Les budgets annexes (déchets ménagers et développement économique) n'ont pas été inclus puisqu'ils sont indépendants du budget général.

RECETTES :

Nos recettes de taxe professionnelle ont progressé de façon **plus significative que prévu**, puisqu'en 2 ans l'augmentation a été de + 28% ; ce qui est largement supérieur à ce qui était envisagé.

Entre 2003 et 2002 l'augmentation attendue est encore de + 10,7%.

Nous pensions que la dotation de l'Etat (DGF) plafonnerait et, au pire, ne diminuerait que de 10% par an. En effet, nous avons fait partie de la première vague de création des CC, et on pouvait craindre que, ce mouvement s'élargissant, les fonds d'Etat destinés aux CC évolueraient peu et, donc, que les parts diminueraient. Il n'en a rien été. En 2 ans, notre DGF a cru de + 8,4%, soit plus de 4% par an. Deux explications de cette progression : 1) notre coefficient d'intégration fiscale (CIF) est supérieur à la moyenne des autres CC (nous avons confié plus de compétences à la CC), 2) la démographie de notre intercommunalité est en pleine expansion, et ce n'est pas près de s'arrêter...

DEPENSES :

Nos dépenses de fonctionnement de 2001 et 2002 ont été très inférieures aux prévisions ; ce qui nous a laissé des capacités d'autofinancement assez larges.

Toutefois, la progression de ces dépenses est nette. Ceci est dû surtout aux dépenses de personnel. En effet, nous avons recruté 5 "emplois jeunes" qui peu à peu deviennent des emplois permanents, c'est à dire en totalité à notre charge. Ce phénomène va se poursuivre jusqu'en 2006.

Les dépenses liées au siège (fluides, communication, administration...) sont

relativement stables et représentaient, en 2002, 16% de nos dépenses nettes (dépenses brutes moins subventions). La CC assure les contingents "incendie" des communes (versés au Service Départemental) pour un peu moins de 100.000 Euro par an. La CC entretient les voiries d'intérêt communautaire des communes à raison de 12,6% de ses dépenses nettes de fonctionnement. Les dépenses culturelles (jumelage, balade de l'image, subventions...) ont tendance à diminuer et se sont stabilisées à 18.223 Euro (net) en 2002.

La différence entre recettes nettes et dépenses nettes de fonctionnement constitue notre capacité d'autofinancement de l'investissement. En 2002, la somme était de 645.863 Euro, soit bien supérieure à nos prévisions.

INVESTISSEMENT 2003 :

Les investissements de 2000 et 2001 ont été présentés dans nos bulletins annuels précédents. Dans le tableau ci-après nous présentons la liste des équipements mis en place en 2002. De ces sommes, il faut déduire la TVA qui nous est restituée en presque totalité dans l'année, et les subventions qui, elles, nous parviennent parfois avec un certain retard. On pourra noter notre très gros investissement en matière de voirie communautaire (près des 2/3 des voiries communales). Les subventions y sont très modestes, car ni l'Etat, ni le Conseil régional, ni le Conseil Général ne souhaitent s'engager dans ce type de dépenses.

En 2002, nous avons réalisé 5 plateaux sportifs de grande taille (300 m²). Nous avons fait l'acquisition d'ordinateurs pour les écoles, d'un nouveau barnum plus facile à monter que le précédent, et nous

avons changé totalement notre système informatique de gestion (ordinateurs et logiciels).

De gros efforts ont aussi été faits en matière de développement économique. Là, les aides (Région, Département et Etat) sont plus facilement accessibles. Des bâtiments anciens ont été acquis et en partie rénovés près de la gare de SAINT ANTOINE.

CONCLUSIONS :

Nous sommes pour le moment (y compris 2003) nettement au dessus de nos prévisions de 2001. Notre prospective a donc été revue en conséquence. Il s'en suit que les grands projets inscrits dans le contrat de Pays (avec la Région) sont assurés d'un financement à notre portée. Il reste à souhaiter que le "calme" en matière économique, lié à la conjoncture nationale et internationale, va s'estomper. La construction de l'autoroute A28 peut être une chance supplémentaire de développement de notre secteur. Et puis, il y a la démographie qui, elle, est en croissance assurée. On peut donc, raisonnablement, être optimiste.

La Commission Finances

La construction de l'autoroute A28 peut être une chance supplémentaire de développement de notre secteur.

Recettes Nettes de la Communauté de Communes

		Taxe Professionnel nette*	DGF (dotation d'Etat)
2000	Prévu		
	Réalisé	556.058 €	357.764 €
2001	Prévu	609.796 €	374.567 €
	Réalisé	605.752 €	374.566 €
2002	Prévu	658.580 €	374.567 €
	Réalisé	715.627 €	387.705 €

*TP nette = TP brute - reversements aux communes de la TP base 1999 + charges transférées des communes à la CC + fonds de compensation de la TP

La maîtrise des dépenses a permis, cette année encore, d'être inférieures aux prévisions.

Budget 2002 Dépenses d'investissement par programme

Subventions

Budget Général

Véhicule	13.114 €	-
Informatique de gestion	21.304 €	-
3 stands (3 x 3 m.)	3.272 €	-
Barnum (7 x 12 m.)	8.056 €	2.287 €
Remorque barnum	4.453 €	-
8 ordinateurs Ecoles	10.896 €	DGE
Voirie	533.407 €	58.052 €
5 plateaux sportifs	149.159 €	35.500 €

Action Economique

ZA Cerelles	26.549 €
ZA Neuillé Pont Pierre	1.193 €
ZA Semblançay	2.542 €
Bâtiment neuf (appel d'offres)	261 €
ZA Beaumont la Ronce	1.791 €
Achat bâtiments (St Antoine)	153.470 €

Aides en économie 53.637 €

Ordures Ménagères

Emballages	4.565 €
------------	---------

Dépenses nettes* de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
2000		304.025 €
2001	547.742 €	431.622 €
2002	569.544 €	457.469 €

* Dépenses nettes = dépenses brutes - subventions et aides diverses.

Capacité d'autofinancement de la Communauté

	Prévu	Réalisé
2000		609.797 €
2001	436.621 €	548.696 €
2002	463.603 €	645.863 €

Développement ECONOMIQUE

Le développement économique est en prise directe avec l'activité du même nom ; nous connaissons malheureusement depuis quelques mois, au niveau national, un ralentissement du mouvement économique. Les médias ne nous parlent que de fermetures et de licenciements. Ces situations sont de réelles catastrophes, tout d'abord humaines, mais aussi économiques pour les villes, départements et régions. Des pans entiers de l'activité et de la ressource de travail disparaissent brutalement, engendrant des répercussions en chaîne sur d'autres secteurs : commerce de proximité, immobilier, sous-traitance... mettant à mal toute l'économie locale et le développement envisagé. Pourtant, il se crée tous les jours de nouvelles entreprises mais pas au même endroit, pas dans la même activité, avec de nouveaux besoins de qualification.

La Touraine n'échappe pas à cette mouvance économique et nous avons vu certaines entreprises fermer avec toujours le même cortège de désolation pour ces femmes et ces hommes qui souvent travaillaient depuis des années, voire des générations dans ces entreprises. Alors arrivent des mots qui font peur : plans sociaux, préretraite, délocalisation, reconversion et surtout chômage. Avec un taux de chômage inférieur d'un point par rapport au niveau national, la Touraine s'en sort mieux que d'autres régions. Ceci est peut-être dû au fait que la Touraine est dotée d'un faisceau de PME avec certes de beaux fleurons mais sans entreprise industrielle dominante.

Sur le plan local, nous avons également ressenti le ralentissement car, à la fin de l'année 2002, il n'y avait pas un mois sans que nous recevions un appel pour prendre des renseignements sur nos terrains disponibles ou même pour prendre contact. Nous avons même des projets d'intention qui sont aujourd'hui mis en sommeil. Nous travaillons donc sur des projets qui sont, eux, enclenchés depuis plusieurs mois. La construction de notre bâtiment de

600 m² à Saint-Antoine du Rocher a enfin démarré, ainsi que le démontre la photo.

La zone d'activités de Neuillé-Pont-Pierre connaîtra, elle aussi, une mutation importante cette année puisque nous allons réaménager entièrement une des routes pour permettre l'accueil, non seulement du SUPER U et de ce qui va l'entourer, mais aussi d'au moins une, voire deux entreprises.

Pour encore une meilleure image et un meilleur fléchage, toutes les zones communautaires seront également signalisées ainsi que les entreprises qui s'y trouvent.

Il est à noter aussi que nos bâtiments relais ont parfaitement joué leur rôle puisque deux des entreprises s'y trouvant sont en train d'aménager ou de construire leurs locaux sur le territoire de notre communauté : AROMYS qui passera à la fin de l'année du site de la gare de Saint Antoine au site de la gare de Neuillé-Pont-Pierre ; MAGIBAT qui déménagera du siège social vers Saint-Roch après la construction de ses locaux ; sans oublier l'entreprise ARTCAN' qui, dès le début de l'année prochaine, pourra rentrer dans les locaux que nous construisons pour elle. Nous inaugurons aussi en octobre les nouveaux locaux de l'entreprise

JEAN VOISIN à Beaumont-La-Ronce. Des locaux restent disponibles à la gare de St-Antoine du Rocher.

Je ne peux finir ces propos sans parler de l'autoroute qui avance à grands pas et qui provoquera sans nul doute des retombées économiques dans les années à venir car, avec son échangeur, que nous espérons gratuit, elle permettra la liaison de la communauté avec les autres voies de communication autoroutières et routières du département, désenclavant notre nord-ouest et permettant ainsi l'implantation de nouvelles entreprises, sources de travail et de richesse pour la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles.

Vous pouvez tous participer au développement économique de votre territoire en en parlant autour de vous ; bon nombre de contacts avec des entreprises en recherche de terrain, de locaux ou voulant s'implanter se font souvent par le bouche à oreille, tendez la vôtre !

Seuls le développement économique et ses ressources permettront la réalisation d'infrastructures nouvelles et le bon fonctionnement de notre communauté.

*Antoine TRYSTRAM
1^{er} Vice-Président
Chargé du Développement Economique*



Voirie

"UNE VOIRIE QUI PLEURE, UNE VOIRIE QUI RIT"

La Communauté de Communes continue de s'impliquer dans la rénovation de la voirie communautaire définie en l'an 2000, représentant pour mémoire un réseau de pratiquement 100 km.

Après le programme 2000 - 2001 (1 million d'euros) et celui de 2002 (250 000 euros), le conseil communautaire a décidé d'amplifier son intervention en projetant pour cette année un ensemble de travaux routiers pour 600 000 euros. Cet effort devra être maintenu plusieurs années. Il est le résultat d'un constat et celui d'une ambition :

1) Les routes qui nous relient et celles qui permettent nos déplacements quotidiens ne sont à l'origine que d'anciens chemins qui ont été goudronnés. L'hiver dernier a bien montré en maints endroits la fragilité de leurs structures. Elles ne peuvent supporter le trafic actuel de nos villages en développement qu'au prix de restructurations importantes.

2) La Communauté veut permettre à ses concitoyens de se déplacer en sécurité sur des voies confortables. Pour ce faire, nous ne voulons pas élargir inutilement ni créer des chaussées de type autoroutier.

Ceci irait dans le sens d'une plus grande vitesse des véhicules. Le choix de l'enduit gravillonné, du moins hors zone

d'habitation, permet ce double objectif car il permet aux conducteurs de garder vigilance.

Travaux 2003

V.I.C. n°	Commune concernée	Montant H.T. (€)
6	CERELLES rue des Commaillères	116 528.70
1	ST ANTOINE DU ROCHER	30 280.76
1	Idem (St Antoine PART COMMUNALE)	11 821.14
7	NEUILLE PONT PIERRE	6 936.95
5 et 1	SEMBLANCAY - CHARENTILLY	145 086.90
5 et 1	IDEM (Couche de roulement)	18 301.00
5	SEMBLANCAY (partie agglomérée)	11 316.75
5	ROUZIERES DE TOURAINE	22 483.49
7	BEAUMONT LA RONCE (Traversée de l'Enclôître)	24 394.36
7	BEAUMONT LA RONCE (de l'Enclôître à RD 766)	17 256.90
15	BEAUMONT LA RONCE	26 440.30
300	SONZAY (Sections C et D)	85 196.56
9	SEMBLANCAY	38 506.15
9	SAINTE ROCH (Rte de la MEMBROLLE)	0.00
Montant H.T. (€)		554 549.96
Soit un montant T.T.C. (€)		663 241.75

"Une voirie qui doit être préservée."

Tous les travaux réalisés par la Communauté ne seront pérennes que si les mesures de préservations prévues par les règlements sont appliquées. Déjà, les neuf communes veillent à l'entretien de la voirie.

Le plan de limitation de tonnage va être appliqué.

Les propriétaires riverains, en particulier pour les zones boisées vont être contactés cet automne afin que les tailles d'élagages se fassent.

La voirie est à tous. Elle a besoin de chacun pour que les investissements faits demeurent.

Alain ENAULT
Vice-Président

Chargé de la Voirie Communautaire

Sport LOISIRS

Salle de sport intercommunale

Lors de la réunion du 12 février 2003, Bernard Leclercq et Michel Simier ont présenté aux membres de la commission les données du dossier et insisté pour que la commission aboutisse à une (ou plusieurs) position claire et d'intérêt communautaire, afin que le Conseil Communautaire puisse se prononcer.

J. Pélicot a rappelé que nos statuts définissent avec précision la compétence de la CCGC en matière de sport : à savoir qu'il ne s'agit pas de se substituer aux communes pour le développement du sport communal, mais d'investir dans des installations communes (en l'occurrence intéressant au moins 3 communes). Il était donc indispensable que les membres de la commission

échauffent un schéma directeur de mise en place d'installations sportives intercommunales.

Monsieur Simier a présenté plusieurs types de structures possibles : une structure légère de type tunnel plastique (20 m sur 36 m) permettant de couvrir un plateau sportif de grande taille (tel ceux construits

en 2002) et une structure lourde (21 m sur 42 m) de type hangar. Le module de base, équipé d'une plate-forme de base, d'un vestiaire de 84 m² reviendrait à 579.300 € (3. 800.000 F).

Plusieurs solutions se sont dégagées :

- soit une salle de type lourd, ce qui englobait tout le budget ; où l'implanter ?
- soit des "tunnels" sur plateaux existants, voire sur un plateau à créer
- soit une grande salle et un "tunnel".

Par ailleurs, beaucoup de membres de la commission ont estimé que, pour le moment, il fallait stimuler et encourager le sport en salle (volley, basket, tennis...) par des installations de proximité, car on ne dispose pas de sportifs de haut niveau qui justifieraient d'une salle de haut de gamme.

Voici les conclusions et les décisions du Conseil Communautaire du 24 février 2003 :

(texte en italique = texte délibération).

Monsieur le Président a fait le rapport des différentes commissions sport qui ont eu lieu et il a rappelé les conclusions de chacune :

- 1) rejet d'une seule grande salle à Semblançay ;
- 2) quatre petites salles réparties sur le territoire et une plus grande, dans le futur, sur St Antoine ;
- 3) deux petites structures, couverture de plateau sportif sur St Roch et Rouziers de Tne ou Beaumont la Ronce et une salle plus importante sur Semblançay.

Ensuite, Mr Pélicot a exposé qu'il serait envisageable de faire deux structures légères et une plus élaborée.

La commune de Sonzay a marqué sa volonté de voir une structure se construire sur son territoire ; Beaumont la Ronce a réitéré sa demande. Il a été fait état de la programmation possible dans le 2^{ème} contrat de Pays de trois autres structures de sport type tennis couvert par exemple. Sonzay, St-Antoine du Rocher se sont portées dorénavant candidates. Avant le vote, Mr Deligny a regretté qu'on ne suive pas la recommandation de la commission. Mr Pélicot a rappelé les statuts et proposé donc au vote : *Après délibération, le conseil, par 1 contre, 5 abstentions et 16 pour, a décidé d'opter pour trois salles regroupées de la façon suivante :*

- une salle à St Roch desservant également Sonzay et Charentilly (prix d'objectif 168 000 €) ;
- une salle à Beaumont la Ronce desservant également Cérelles et Rouziers (prix d'objectif 168 000 €) ;

- une salle à Semblançay, desservant aussi St-Antoine du Rocher et Neuillé-Pt-Pierre (prix d'objectif 412 000 €).

Il sera donc demandé l'adaptation de l'enveloppe prévue au titre du Pays en fonction de ce besoin. Il sera prévu, au titre du prochain contrat de pays la réalisation de 3 halles couvertes pour plateaux sportifs.

Plateaux sportifs

● **Les cinq plateaux sportifs** : Cérelles, Sonzay, Charentilly, Rouziers-de-Touraine et Beaumont-la-Ronce construits par l'entreprise Cadudal ainsi que les équipements sportifs (entreprise Carré Vert) ont été terminés dans les délais prévus. Fin des travaux au 15 octobre 2003.

Pour l'ensemble de ces travaux, nous pouvons être satisfaits.

● **Pour les deux plateaux sportifs** restant à réaliser (St-Antoine du Rocher et St-Roch), la conclusion de la consultation a été la suivante le 05 septembre 2003.

● **pour le lot 1** (Voirie et Réseaux) : l'entreprise Cadudal (pour Saint-Roch à hauteur de 38 020 € HT et pour St-Antoine à hauteur de 22 665 €, soit un total de 60 685 € HT) ;

● **pour le lot 2** (Equipements) : l'entreprise Carré Vert à hauteur de 5 541.50 € HT pour les 2 plateaux.

Une subvention totale est octroyée par le Conseil Général et l'Etat (DGE) à hauteur de 36 110 €.

Tournoi Fair play

Le Tournoi a eu lieu le dimanche 31 août. Toutes les communes ont été représentées sauf celles de Rouziers.

L'équipe allemande du District de Riechheimer Berg était également présente. Charentilly était la commune organisatrice. Ce tournoi s'est déroulé de nouveau dans une excellente ambiance par un temps parfait et une température idéale.

La coupe Fair Play a été de nouveau attribuée à l'équipe allemande.

La soirée s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et le repas offert fut excellent. La soirée a été clôturée par un superbe feu d'artifice offert par la municipalité de Charentilly.

Toutes nos félicitations au Président et à toute l'équipe de bénévoles de Charentilly et des autres communes qui ont contribué à la réussite de cette journée.

*Michel SIMIER,
Président de la Commission
Sport Loisirs*



Des loisirs POUR LES ADOS...

Le Service Animation

DI'J est un service animation de la Communauté de Communes qui œuvre depuis maintenant cinq années en direction des jeunes, âgés entre 13 et 18 ans. Il vise en premier lieu à : Développer des Initiatives pour et avec les Jeunes.

Les adolescents peuvent donc trouver sur le territoire de la communauté

● **Les loisirs pendant les vacances scolaires, les mercredis et samedis avec le centre Form'ados.**

En 2003, voici un bref pannel des activités déjà proposées : atelier vidéo (montage numérique), arts graphiques, danse hip hop, ateliers de percussions, soirées thématiques (nuit italienne, halloween, soirée VIP, cinéma), sorties (patinoire, mac do, bowling), paint ball, atelier maquillage, tournois de jeux vidéos, jeux en réseau, initiation à la magie, pêche, jeux de pistes en forêt, tir à l'arc, escalade, squash, badminton, camp bivouac en canoë, aéromodélisme.

● **Et tout au long de l'année, des projets de loisirs sont réalisés dans le cadre du dispositif Secteur J. Voici quelques réalisations de 2003 :**

Création d'un logo DI'j.

Une douzaine de dessins originaux ont été envoyés par les jeunes de janvier à mars dernier. Une première sélection a été faite en juin. La commission jeunes ados propose à tous ceux qui le désirent de venir au siège de la communauté et de participer au vote du logo, et notamment les jeunes. Les participants seront donc informés des résultats de ce concours avant le mois de décembre. Le gagnant remportera un bon d'achat à la Fnac de 60 euros.

Un journal pour, et écrit par des ados

Actus ados est un journal gratuit écrit et diffusé par les adolescents du territoire de la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles. Depuis début mai, au fil des rencontres avec l'animatrice Isabelle BEAUDEAU, six jeunes (Damien, Dorothée, Kevin, Momo, Jessica et Laëticia) ont eu le désir de s'investir dans cette aventure journalistique. C'est sans compter que ces jeunes ont donné de leur temps, de l'énergie et une réelle motivation pour aboutir à ce

premier numéro. Toute la rédaction espère que ce premier numéro captivera ses lecteurs.

Vous trouverez Actus Ados dans votre mairie et dans les commerces.

Site internet... spécial jeunes

Ce projet a émané de deux jeunes qui participent aux activités form'ados. Tous deux passionnés d'informatique, ils ont donc proposé de s'investir dans la création d'un site pour les jeunes, les informant des activités proposées par le service animation de la communauté de communes. La construction de ce site va se poursuivre pendant l'année 2003/2004 et nous espérons que ce dernier sera bientôt en ligne.

Des partenariats associatifs, manifestations...

Le service animation travaille de plus en plus en lien avec les actions du tissu associatif du territoire afin d'élaborer ensemble des manifestations ou des projets ponctuels pendant les vacances. Voici quelques projets réalisés pendant cette année 2003 :

■ Un atelier Hip Hop a été organisé en février 2003 avec la participation de Sylvie Six, qui fut professeur de danse à l'Association Culturelle de Semblançay.

■ Une fête de la musique organisée conjointement avec l'Ecole de Musique de Neuvy-Neuillé le 21 juin dernier.

■ L'organisation d'une journée spéciale Kart et Quad dans le cadre du camp européen avec les membres de l'association de la PLE (Piste de Loisirs de l'Escotais) à Neuillé Pont Pierre.

■ L'organisation de deux journées d'aéromodélisme avec l'association CASH 37 de Semblançay pendant l'été.

Vous souhaitez plus d'informations ?

● **Vous pouvez d'ores et déjà vous adresser à l'équipe d'animation**

Une équipe de deux animateurs

Isabelle BEAUDEAU et Cédric PIERRE travaillent toute l'année à la préparation, l'organisation et à l'animation des activités et projets pour et avec les adolescents. N'hésitez pas à les contacter au 02 47 29 81 02 afin qu'ils vous apportent toutes informations complémentaires.



Isabelle BEAUDEAU
Coordinatrice et animatrice

Isabelle s'occupe plus particulièrement des projets de secteur J et anime les activités de Form'ados pendant les vacances.



Cédric PIERRE
Animateur

Cédric organise et anime les activités de Form'ados pendant les vacances scolaires et les mercredis et samedis.

Autres sources d'informations

- Une documentation (affiches et prospectus) dans les Mairies et les commerces de votre commune
- Une information régulière au Collège de Neuillé Pont Pierre
- Vous pouvez également consulter le site internet www.gatine-choissilles.org

Prochainement...

- Les vacances Form'ados se poursuivent avec le prochain programme de Toussaint du 23 au 31 octobre 2003 sur le territoire (soirée thématique d'halloween, sports, sensations, sorties...).
- En surfant sur les vagues du web, vous pourrez prochainement consulter le site internet des activités de DIJ. Il sera mis en ligne au mieux avant la fin de l'année scolaire 2003/2004.
- La sortie du premier numéro du journal "actus ados".

Nouveautés !

■ La création d'un **CLUB DE WARHAMMER** sur le territoire. Le club a pour objectif de faire rencontrer les pratiquants de warhammer ou de tout jeune passionné de figurines. Des rencontres ont déjà eu lieu au cours de l'année 2003 avec notamment une après-midi consacrée à la confection de décors suivie d'un repas convivial. Ce club propose aux joueurs de mutualiser les moyens, d'acquérir des outils, de la peinture à moindre coût et par la suite d'organiser des tournois. Des rencontres sont déjà prévues jusqu'à la fin de l'année à raison d'un samedi par mois de 14 h à 19 h.

Le club se réunira donc les samedi : 11 octobre, 15 novembre, 13 décembre

2003, et 17 janvier 2004. Les lieux seront bientôt communiqués.

Camp européen



Cette année, la Communauté de Communes a eu le plaisir d'organiser dans le cadre de son jumelage avec l'Allemagne une rencontre de jeunes Allemands, Français mais aussi Polonais. Ainsi 38 jeunes se sont retrouvés en camp à Saint Antoine du Rocher pendant une semaine au cours de l'été.

Les jeunes ont pu apprendre à se découvrir et échanger lors de nombreuses activités : une après-midi baignade, une visite au château de Cheverny, des parcours acrobatiques à Fantasy Forest, un tournoi

européen en kart et en quad à Neuillé-Pont-Pierre, du bowling et enfin un peu de shopping à Tours. A cela, ajoutons les soirées musique, où bonne humeur et ambiance étaient au programme.

De plus, les jeunes se sont regroupés autour d'un projet commun (création d'un site internet) comme fil conducteur de cette semaine. Ce site est un carnet de bord des souvenirs de ce séjour, mais aussi le fruit de la participation de chacun. Il sera dans les prochains mois mis en ligne et accessible donc aux trois pays.

Les jeunes gardent de nombreux souvenirs de ce séjour et souhaitent pour certains renouveler cette expérience et venir au prochain camp d'été 2004 qui se déroulera en Pologne.

Jumelage : 5 années d'activités

NAISSANCE DU COMITÉ DE JUMELAGE DE GÂTINE ET CHOISILLES

C'est en octobre 1998 qu'a été officialisé le jumelage entre la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles (alors District de Gâtine et Choisilles) et le district de Riechheimerberg. L'année suivante les mêmes cérémonies officielles avaient lieu en Thuringe.

Voilà donc six années que nous échangeons avec nos partenaires d'outre Rhin.

- Octobre 1998** Cérémonies de jumelage en Touraine
- Mai 1999** Cérémonies de jumelage en Thuringe
- Mai 2000** Voyage en Allemagne
- Mai 2001** Accueil de nos partenaires et participation de ceux-ci à la foire aux fromages de Neuillé-Pont-Pierre
- Mai 2002** Voyage en Allemagne
- Avril 2003** Accueil de nos partenaires

Parallèlement, en 1999, nous lançons un questionnaire en direction des jeunes de la Communauté de Communes ; dans ce domaine deux camps d'adolescents, regroupant Allemands, Français et Polonais ont été organisés, l'un en 2002 en Thuringe, l'autre à Saint-Antoine du Rocher en juillet 2003.

- Le 25 novembre 2002 plantation de l'arbre du jumelage face aux bâtiments de la Communauté.

Plantation de l'arbre du jumelage



Pour cette année :

nous allons continuer les cours d'Allemand. Ils reprendront le mercredi 8 octobre 2003 à 19 h à la Communauté de Communes.

- Du 24 au 27 avril réception de nos partenaires avec pour thème central la Loire mais aussi d'autres visites en particulier l'entreprise Ecosys et la déchetterie, la Grotte aux Fées et une piste de boule de fort. Le vernissage de l'exposition "la balade de l'image" et la remise des prix fut un moment fort de cette rencontre ; à des photographies

"au fil de la Loire" l'exposition associait les photographies d'élèves de la Communauté de commune et de la Communauté Administrative de Riechheimerberg sur le thème de l'automne dans leur région.

Depuis longtemps les footballeurs organisent des échanges ; à l'occasion du septième tournoi du Fair-Play la coupe détenue par l'équipe du district de Riechheimerberg est retournée en Allemagne, puisque cette année encore c'est l'équipe de nos partenaires qui a été jugée la plus fair play.

Quels changements ?

Jusqu'à maintenant les activités de jumelage étaient organisées dans le cadre d'une commission jumelage qui fonctionnait au sein de la Communauté de Communes. Les actions étaient donc menées conjointement par les élus et des bénévoles ; ceci avec l'aide à la fois logistique et financière de la Communauté de Communes et de la Commission européenne (ainsi nous seront bientôt versées les subventions pour la réception d'avril 2003 et pour les cours d'allemand).

Comme cela avait été évoqué lors de la réunion des élus le 26 avril 2003, il a semblé nécessaire de donner d'avantage d'autonomie au jumelage, ce qui impliquait de nouvelles structures et la création d'une association.

Un comité
de jumelage
est créé.

L'Assemblée Générale constitutive du 19 septembre a donné naissance à un Comité de Jumelage, indépendant de la Communauté de Communes mais avec laquelle il fonctionnera en partenariat.

L'A.G. a élu un Conseil d'Administration qui a désigné son bureau.

Vous pouvez adhérer à la nouvelle association de jumelage auprès de la Communauté de Communes qui est le siège de l'association.

Voici la composition du bureau :

Présidente : Ursula Frascati,

Vice-Président : Jacques Garnier,

Secrétaire : Patricia Chaussepied,

Secrétaire adjoint : Jean-Claude Giron,

Trésorier : Laurent Brault,

Trésorier adjoint : Marius Mouzay



L'Intercommunalité en Allemagne ET EN FRANCE

L'Allemagne était, récemment encore, présentée comme un modèle d'efficacité et de sagesse. Dans ce pays, tout était mieux que chez nous. Les esprits ont un peu évolué sur ce sujet en matière d'économie et de finances publiques. Mais qu'en est-il pour l'intercommunalité ? Existe-t-il également un "modèle allemand", comme certains le

prétendent ? Nous résumons ici 2 entretiens qu'ont eus, en 2002 et 2003, les Maires de notre communauté de communes (CC) avec leurs homologues allemands la Communauté Administrative (CA) de Riechheimer Berg.

LA COMMUNE

On dit qu'il y a en Allemagne beaucoup

moins de communes qu'en France. En fait, il y a depuis longtemps des regroupements en communautés administratives (ou districts) ou en communes de plus de 3.000 habitants. Mais les communes existent toujours. Celles de moins de 3.000 habitants, regroupées en districts, n'ont cependant plus de gestion administrative (état civil...) ou financière (pas de

gestion de budget) et très peu, voire pas de personnel.. Les conseils municipaux sont élus pour 5 ans. Ils sont composés d'un Maire et de 6 conseillers si la commune a moins de 1.000 habitants, ou 12 si elle a plus de 1.000 habitants. Le Maire joue le rôle de médiateur local (conflits entre personnes, requêtes de la population) et élabore, avec ses conseillers, des projets (urbanisme, équipements...) ; mais il ne réalise pas. C'est le District qui s'en charge. Un point de détail : en Allemagne il faut avoir moins de 63 ans pour être élu Maire...

LA COMMUNAUTÉ ADMINISTRATIVE (CA)

L'organisation territoriale dépend de chaque Land (Région). En Thuringe, la CA de Riechheimer Berg rassemble 9 communes, soit environ 6.000 habitants (la moitié de notre CC). Le Président est élu par les 9 maires plus 9 conseillers. Il est salarié (fonctionnaire élu) et se consacre à plein temps au service de la CA. La CA gère le personnel, les travaux, les comptabilités des communes... Il n'a cependant qu'un rôle exécutif. Les décisions relèvent des communes seules ou en partenariat selon les projets. La CA dispose de beaucoup de personnel, alors que les communes n'en ont pratiquement pas. Mais un rapide bilan comparatif avec notre CC montre que la CA ne conduit apparemment pas à une économie de personnel, mais à une répartition différente.

LE KREIS

C'est l'équivalent d'un "petit" département français, de la taille d'un "pays", soit environ ¼ du département d'Indre et Loire. C'est un intermédiaire entre le Land et le District. Il exerce des compétences très spécifiques comme les écoles ou le traitement des déchets. Les communes allemandes ne gèrent pas d'écoles. A titre d'anecdote d'actualité, nous avons appris que la Thuringe allait investir dans un incinérateur, alors que l'on dit souvent en France que l'Allemagne a abandonné depuis longtemps ce mode d'élimination des déchets...

LA FISCALITÉ

Les communes perçoivent (grâce à l'administration du District) tous les impôts locaux (taxe d'habitation, impôts fonciers et taxe professionnelle). Elles reversent à la CA 95 € par habitant et 30% au Kreis. Le Land perçoit les impôts sur les revenus et une part de la taxe professionnelle. L'Etat a pour ressources la TVA, les taxes sur les carburants et les taxes écologiques (n'existe pas en France), et en reverse une partie aux Lands, aux Kreis et à la CA .

AVANTAGES DU DISTRICT ALLEMAND

- Maintien de l'indépendance politique et décisionnelle des communes.
- Regroupement des services administratifs afin d'en décharger les communes (de petite taille).

- Marchés de travaux groupés donc susceptibles de générer des économies.

INCONVÉNIENTS DU DISTRICT ALLEMAND

- Perte de proximité avec les administrés.
- Décisions administratives plus longues. Mais, en France il en est de même.
- L'information circule moins bien que lorsque la commune s'en charge. La CA sort un bulletin d'informations par mois et possède un site Internet.

CONCLUSIONS

Les différences entre France et Allemagne ne sont pas si grandes que ça, depuis le développement de l'intercommunalité en France. Il ne semble guère y avoir d'économie de personnel ou d'argent. L'avantage des communes françaises, dès que leur taille est correcte (plus de 1.000 habitants) est la proximité entre habitants et élus. La démocratie locale est en principe plus développée et, apparemment, les français y tiennent.

Bernard LECLERCQ
Ursula FRASCATI

Les déchets ménagers et... L'INCINERATEUR

Ces derniers mois on a beaucoup parlé et écrit au sujet de l'INCINERATEUR. Qu'en est-il ? Cet article a pour objet d'informer les habitants de nos 9 communes, de replacer ce débat dans son contexte global, et le dépassionner. Car ce n'est pas en faisant appel à la peur, ni en tronquant les informations, que l'on conduit une information citoyenne. Or il s'agit du règlement d'un problème énorme : la gestion des déchets ménagers et industriels que génère chaque jour notre société (et nous-mêmes). Les élus de notre communauté de communes ont été

largement associés à l'élaboration du plan départemental de gestion des déchets conduit par M. le Préfet, ainsi qu'aux réflexions de Touraine Propre, syndicat auquel nous appartenons. Il s'agit de démarches raisonnées, basées sur des chiffres (et leur évolution probable), des expériences d'autres collectivités confrontées avant nous au même problème, des visites d'installations en fonctionnement, des études et des analyses de spécialistes. Ces démarches sont assurées par des élus qui sont tenus de respecter les lois et règlements de la

République. Ils sont soumis aux contrôles de légalité des services de l'Etat et des tribunaux administratifs. Ils exercent le mandat qui leur a été confié par les électeurs pour une durée déterminée.

Le "Gisement" Départemental des Déchets

Quand on parle de déchets, il faut penser déchets ménagers et déchets industriels banals (DIB), sans oublier

les déchets spéciaux (ceux des hôpitaux, les pesticides...). Les DIB sont des déchets de l'industrie qui ne présentent pas de risques particuliers et sont assimilables à des déchets ménagers, par opposition aux déchets industriels spéciaux (DIS) qui nécessitent des filières d'élimination particulières, du fait du danger potentiel (produits chimiques...).

En 2001 en Indre & Loire, les déchets ménagers représentaient environ 284.611 tonnes.

Les déchets industriels : 270.000 tonnes de DIB et 1.007.000 tonnes de déchets du BTP (bâtiment, travaux publics).

Les déchets ménagers se décomposent en : 50.706 tonnes d'emballages recyclables (sacs jaunes), 177.569 tonnes d'ordures non recyclables, 51.054 tonnes de dépôts en déchetterie (en partie recyclables) et 5.282 tonnes d'encombrants (en partie récupérables).

Les DIB représentaient 350.000 tonnes : 270.000 de DIB directs + 80.000 tonnes de DIB venant du BTP. Le tri est pour le moment très peu développé pour les DIB ; beaucoup reste à faire.

Des études ont été conduites par Touraine Propre sur les objectifs de 2005 et 2010 en matière de diminution du tonnage de déchets (voir tableau joint). Ils retiennent des hypothèses ambitieuses de tri sélectif, supérieures à la situation actuelle, et de collecte des déchets verts (difficile en milieu urbain). Malgré cela, il restera plus de 100.000 tonnes de déchets des ménages à traiter chaque année, soit un peu plus de la moitié (54%) du tonnage de déchets, alors qu'actuellement on est à plus de 60%.

Le Dispositif Départemental

Sur 277 communes 272 sont maintenant en tri sélectif. Cinq sites de traitement existent actuellement en Indre & Loire :

■ **secteur du Chinonais** et du Sud-Lochois : toutes les communes sont passées au tri sélectif. Il y a un centre de tri des emballages

recyclables. Le reste est incinéré à SAINT-BENOIT-LA-FORÊT.

■ **Touraine Propre** : Dans ce secteur il y a 3 centres de tri, une usine de compostage à JOUE et une autre usine (obsolète) de compostage à AMBOISE (fermée fin 2003). Ce secteur doit généraliser la collecte sélective (plusieurs communes n'ont pas respecté l'échéance) et s'équiper de 4 déchetteries supplémentaires. Le site de compostage d'AMBOISE doit être totalement rénové pour traiter les déchets végétaux. Une usine de valorisation énergétique est à l'étude (incinérateur ou autre technologie ?). **L'INCINERATEUR** ne serait qu'UN élément de la filière de traitement. Pour le moment les déchets non recyclables, soit près de 180.000 tonnes, sont enfouis encore à SONZAY.

■ **Secteur de BOURGUEIL** : il existe une usine de compostage à BENAIS ; les refus de compostage sont enfouis à SONZAY.

■ **COUESMES et CHATEAU-RENAULT** devraient se tourner respectivement vers le Maine & Loire et le Loir & Cher.

La Valorisation Énergétique

L'objectif général du traitement des déchets est de "maximiser" la valorisation (celle des matériaux et celle de l'énergie) et de minimiser ce qui reste à traiter sous forme de "déchets ultimes" (actuellement enfouis en décharges). Il faut donc :

■ d'abord trier de façon à recycler tout ce qui peut l'être (verre, plastiques, métaux...) et lutter contre les emballages non-recyclables et potentiellement polluants (polystyrène, films plastiques...)

■ biodégrader ce qui peut l'être : compostage.

■ valoriser l'énergie contenue dans les déchets afin d'économiser du pétrole ou de l'électricité ; c'est la méthanisation, la pyrolyse ou l'incinération.

Parmi les moyens de valorisation énergétique, mieux vaut retenir les traitements performants (meilleur rendement de récupération) et ayant fait leurs preuves (d'où l'intérêt des visites en France et à l'étranger des réalisations déjà en fonction).

L'Incinération

Cela consiste à brûler à plus de 850°C (en général 1.100°C) les déchets non recyclables et à récupérer l'énergie sous forme d'électricité ou de chaleur.

Mais, en outre, il faut débarrasser les fumées des éléments nocifs : l'anhydride sulfureux (SO₂) provenant de l'oxydation des molécules soufrées, l'acide chlorhydrique venant surtout des plastiques (polymères chlorés), les oxydes d'azote, les poussières et les "dioxines". Ceci est réalisé par lavage et neutralisation des fumées. Il faut remarquer au passage que le SO₂, les oxydes d'azote et certaines dioxines sont déjà produits en grandes quantités par les véhicules automobiles et les chaudières à fioul ou à gaz. Les dioxines, elles, font l'actualité. De quoi s'agit-il ? Ce sont des molécules issues surtout d'une combustion incomplète des plastiques. Elles sont constituées de noyaux benzéniques ou de noyaux furaniques et d'atomes de chlore. Il en existe 210 différentes : 75 à base de noyaux benzéniques et 135 à base de noyaux furanes. Sur ces 210, 17 sont reconnues comme plus ou moins toxiques, dont une très toxique (cancérogène). On exprime les rejets de "dioxines" en référence à celle qui est la plus toxique ; aux autres on applique un coefficient de pondération (0 si la dioxine n'est pas toxique, moins de 1 si elle est plus ou moins toxique). On parvient ainsi à définir un "équivalent toxique" qu'on appelle TEQ. Les dioxines sont résistantes aux températures inférieures à 850°C ; c'est pourquoi on exige des températures supérieures dans les fours d'incinérateur. De plus, elle sont insolubles dans l'eau, mais solubles dans les matières grasses et leurs solvants. Elles ont donc tendance à se retrouver dans les matières grasses du lait et dans les tissus gras des animaux s'ils ont consommé de l'herbe contaminée. La mesure de TEQ dans le lait est généralisée au voisinage des incinérateurs, et les laits dépassant la norme de 5pg/g de matière grasse (le pg ou picogramme est la milliardième partie du gramme) sont déclarés impropres à la consommation. Les incinérateurs ne sont pas les seuls producteurs de dioxines (voir tableau).

Les cheminées à bois, les chaudières à fioul, les véhicules automobiles (6 kms d'autoroute produiraient autant de dioxines qu'une usine moyenne d'incinération) et les usines métallurgiques sont également des pollueurs non négligeables. Les rejets des incinérateurs sont analysés en continu. De plus, des analyses de lait sont faites périodiquement. Le tout est publié régulièrement par le Ministère de l'Environnement :

(site internet www.environnement.gouv.fr).

Enfin, la loi en 1995, puis 1999 (Voinet) et en 2002 (Bachelot) a renforcé (en les réduisant) les normes de rejet de TEQ et les délais de remise aux normes des vieux incinérateurs ; actuellement on est à 0,1 pg par mètre-cube de fumée.

Pyrolyse et Thermolyse

Il s'agit de traitements thermiques en absence d'air qui aboutissent à la production de gaz et de solides carbonés (type charbon de bois). Les gaz et les solides peuvent être brûlés pour produire de l'énergie. Les gaz rejetés sont moins abondants et potentiellement moins polluants que ceux des incinérateurs. Toutefois cette technique est encore peu répandue, et son rendement calorifique est inférieur à celui des incinérateurs. De plus, il y a production d'environ 2,5% de déchets ultimes à enfouir.

La Méthanisation

Ce procédé consiste à décomposer la partie organique des déchets (donc ni les plastiques, ni les métaux) grâce à des microorganismes (bactéries et champignons) en absence d'air. Il se produit du méthane, de l'eau, des oxydes de carbone. Le méthane peut être brûlé et fournir de l'énergie. Celle-ci ne représente que le tiers de celle que l'on obtient par l'incinération. En effet, il reste un compost qui est de mauvaise qualité si les déchets n'ont pas fait l'objet au préalable d'un tri sérieux. Car les plastiques, les métaux lourds, les médicaments, les pesticides, etc..., qui

peuvent se trouver dans les déchets, ne sont pas biodégradés. Dans ce cas il faut enfouir le compost en décharge.

Pour ce qui est des coûts, la mise en décharge revient actuellement à 53 euro la tonne, l'incinération à 75 euro après récupération de l'énergie (électricité), la méthanisation entre 60 et 70 euro. Ce n'est donc pas à ce niveau que les différences doivent être recherchées entre traitements.

Conclusion

Il faut d'abord prendre conscience que le problème des déchets est complexe et qu'il n'existe pas de solution simple (sinon simpliste). A ce stade, l'information par les élus, les services publics et les associations doit être complète, accessible et objective.

La valorisation énergétique (incinération ou autre procédé) n'est qu'un maillon de la chaîne de traitement des déchets. Il faut au préalable :

- 1) trier et recycler toujours mieux,
- 2) bannir les emballages non recyclables (polystyrène, petits pots en plastique...),
- 3) privilégier les emballages recyclables (aluminium, verre),
- 4) favoriser là où c'est possible (milieu rural et péri-urbain) le compostage à domicile.

La valorisation énergétique est un objectif parfaitement louable.

Pourquoi enfouir en décharge (ou dans les champs), pour des siècles, l'énergie qui, pour une grande partie, vient du pétrole ?

Reste le choix de la filière.

La thermolyse est peu développée dans le monde. Sans doute faut-il avoir un peu plus de recul avant d'adopter ce mode de traitement.

La méthanisation suppose de partir de déchets "propres" (débarrassés de ce qui n'est pas biodégradable). Sinon elle devient une nouvelle source de pollution (métaux lourds, médicaments...) et le compost se voit refusé par les agricul-

teurs. Elle a aussi l'inconvénient de produire moins d'énergie que l'incinération ou la thermolyse.

L'incinération est un procédé sur lequel on dispose d'une expérience importante. Les techniques ont beaucoup évolué (voir tableau). C'est le moyen le plus efficace de récupérer l'énergie des déchets. Les normes de rejets de ces installations, qui sont "classées", sont de plus en plus strictes, en particulier pour les dioxines (TEQ). Les contrôles sont obligatoires, réguliers et officiellement publiés.

La rançon du progrès et de la vie moderne (être chauffé, éclairé, se déplacer rapidement, ne pas mourir de faim ou de soif...) ce sont des risques. Ceux-ci ne sont qu'en partie connus. Les dioxines, le SIDA, l'agent causal de la "vache folle" sont des découvertes récentes. Mais, en peu de temps, il a été possible de les enrayer. Qui peut se prétendre à l'abri de tout risque ? Qui sait si demain on ne découvrira pas un nouveau virus, une nouvelle molécule toxique là où on ne s'y attendait pas ? Depuis qu'il est sur la terre, l'homme lutte contre ce qui l'agresse ; **et cette lutte ne sera jamais terminée.** Le risque "zéro" n'existe donc pas (et n'a jamais existé !). Plutôt que de se laisser influencer par des peurs irraisonnées, l'homme doit utiliser toute son intelligence et son habileté à lutter contre tous les agents, naturels ou artificiels (ceux qu'il a créés), qui mettent en cause sa santé et sa survie.

Gérard BARDOT,
Bernard LECLERCQ

Pour en savoir plus, consulter les sites internet :

www.environnement.gouv.fr

www.ademe.fr

www.planetecologie.org

Emissions globales de Dioxines en France
(g. de TEQ par an)

	1995	2001
Incinérateurs OM	1090	255
Combustion du bois	90	92
Métallurgie	335	54

Source Ministère de l'Environnement

Emissions de Dioxines en France par les Incinérateurs de Déchets Ménagers
(g. de TEQ par an selon la taille de l'incinérateur)

Année	Plus de 6 tonnes/heure	Moins de 6 tonnes/heure
1995	820	265
1997	500	210
1998	300	215
1999	200	165
2000	160	180
2001	145	110

Source Ministère de l'Environnement

Les déchets ménagers en Indre et Loire (tonnes)

	2002	2005	2010
"Gisement" de départ	206.000	211.000	240.000
Recyclables	51.000	53.000	60.000
Compostage	35.000	40.000	50.000
Restent*	120.000	118.000	130.000

*Valorisation énergétique ou dépôt en décharge ? (Source : Livre blanc de Touraine Propre)

Le Compostage

Comme vous le savez, environ 16 % du volume de notre poubelle est constitué de déchets organiques (épluchures, marc de café, pain, restes de repas...). Or ces déchets ont une forte teneur en eau, et se dégradent très rapidement dans certaines conditions. C'est pourquoi la communauté de communes de Gâtine et Choissilles met à disposition depuis l'été 2001 des composteurs individuels pour inciter les personnes à traiter cette fraction de déchets et ainsi éviter la mise en décharge.

Les habitants participant à cette opération produisent leur propre compost qu'ils peuvent réutiliser pour leur potager, leurs fleurs, leurs haies ou tout simplement en amendement sur la

pelouse. Actuellement plus de 400 composteurs ont été distribués, ainsi environ 9,5 % des foyers du territoire sont équipés. Si vous n'en avez pas encore, vous pouvez contacter le service environnement au 02-47-29-81-01.

Le suivi de cette opération, réalisé par la SEPANT, permet d'estimer la quantité de déchets compostés à 440 kg/an/foyer, ce qui représente pour les 408 foyers équipés environ 180 tonnes de déchets qui n'auront donc pas été enfouis à Sonzay.

Le compostage en chiffres :

- chaque habitant produit environ 110 kg de déchets verts et fermentescibles par an ;

- le traitement d'une tonne de déchets verts coûte 32,02 € HT ; si ces déchets sont mis dans la poubelle habituelle, ils coûtent 64,97 € HT;

- la durée du compostage varie de 8 à 10 mois ;

- la température au centre du composteur peut monter jusqu'à 45 °C.

Mais le compostage est aussi un procédé industriel dont on se sert pour traiter les déchets verts que vous déposez à la déchetterie de St Antoine du Rocher (soit 827 tonnes en 2002).

Expo photos

UNE BALADE PRIMEE

Pour la 4^{ème} année consécutive s'est déroulée fin avril 2003 l'exposition photos "La Balade de l'Image", à Saint-Antoine-du-Rocher, au Golf d'Ardrée.

● L'association Déclics'Nature de photographes amateurs nous proposait cette année une exposition "Au fil de la Loire".

● Le concours pour les enfants de CMI CM2 avait pour thème "L'automne en Touraine". Les visiteurs ont voté pour leurs trois clichés préférés.

Lors de la remise des prix, Antoine Trystram a félicité les enfants. Les trois

lauréats du concours, élus par le public, ont reçu du matériel photographique, dont un appareil photos numérique pour le premier prix :

● **1^{er} prix** : Maxime Lellouche, Ecole de Rouziers de Touraine

● **2^e prix** : Pauline Sevault, Ecole Ste Jeanne d'Arc de Neuillé

● **3^e prix** : Prisca Lujbanovic, Ecole de Semblançay.

La Communauté de communes a également récompensé d'un roman historique les 54 élèves dont la photo avait

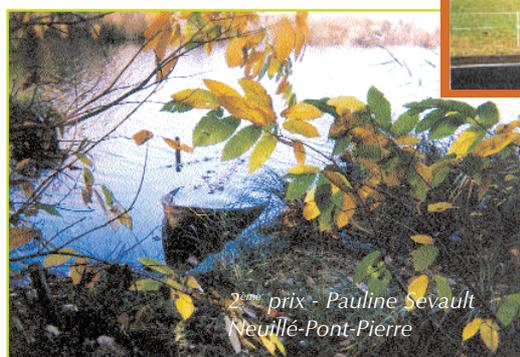
été retenue pour l'exposition. Un livre sur "la Loire, patrimoine nature" a été remis aux écoles.

● Les enfants du District de Riechheimer Berg avaient quant à eux concouru sur le thème de "l'automne en Thuringe". La lauréate du concours, Tina Linse, a aussi reçu un appareil photos.

La Commission Photos



1^{er} prix - Maxime Lellouche
Rouziers-de-Touraine



2^{ème} prix - Pauline Sevault
Neuillé-Pont-Pierre



Tina Linse - Prix allemand

Spectacles

BILLENBOIS

Théâtre de marionnettes à fils

Public en Herbe propose sa saison de spectacles jeune public pour la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles.

Avec le soutien de la Communauté de Communes et du Conseil Général :

● **Dimanche 19 octobre 2003** à 17h à Beaumont La Ronce (salle des fêtes La Runcia).

Compagnie HANOUMAT "Cochon Loup Itou Itou" (Danse)

● **Dimanche 21 mars 2004** à 17h à Charentilly (salle polyvalente).

Compagnie le Fil des Formes "Petit Jean" (Ombres)

● **Dimanche 11 avril 2004** à 17h à Semblançay (salle des fêtes).

Compagnie du CHAT PITRE "La Balle

Rouge" (Manipulation d'objets)

Avec le soutien du Pays Loire Nature et du fonds européen Leader + :

● **Dimanche 09 mai 2004** à 17h à Neuillé-Pont-Pierre (salle des fêtes).

Concert de fin de saison Les TARABI SCOOTER "Sacs de billes et Patatras"

Culture

ET PETITE ENFANCE

En lisant les comptes rendus précédents, vous pouvez constater l'activité importante au niveau des jeunes, du jumelage grâce au travail des animateurs, du personnel administratif et technique et des bénévoles.

Cette commission Culture comporte aussi des secteurs qui devront être confirmés, d'autres qui devront évoluer.

J'espère, en particulier, que l'aide apportée par notre Communauté à l'école de musique Neuillé - Neuvy sera pérennisée et

que la collaboration entre le secteur "ados" et cette école pourra se développer (activités vacances, fête de la musique...).

En ce qui concerne la Culture, des projets existent, mais une politique globale reste à définir, ainsi que les moyens financiers.

Cette réflexion s'applique aussi à la Petite Enfance où un bilan a été fait avec des parents, des professionnels ; des idées ont été émises mais dans une réalisation

concrète. Est-ce notre compétence ? A-t-on les moyens financiers ? Je le crois et je proposerai d'amorcer cette politique de la Petite Enfance par la création, dans un premier temps, d'un système simple, concret et progressif comme le relais multi-accueils pour les parents et les assistantes maternelles.

Soyons solidaires.

Président de la Commission Culture
Jack Lissandre

Chalet d'Information TOURISTIQUE

Gâtine Choisses et Racan associés pour l'accueil touristique

Cet été encore, a été ouvert au public le chalet d'accueil touristique pour la saison d'été, sur le parking du supermarché de Neuillé Pont Pierre.

Pour mener à bien cette opération, les Communautés de Communes de "Gâtine et Choisses" et "Racan" se sont associées et ont signé une convention avec l'Office de Tourisme de Langeais et Castelvalérie afin qu'il assure la gestion matérielle de cette antenne.

Dans ce chalet, Gaëlle Barnérias, de

l'Office de Tourisme, outre ses activités classiques d'accueil, d'information et de promotion, a veillé à mettre en valeur les spécificités des territoires des deux Communautés de Communes. Elle a rencontré certains prestataires touristiques (sites, hébergements...). Le travail s'est fait en lien étroit avec les élus désignés des deux Communautés de Communes ainsi que le Pays Loire Nature qui subventionnait le fonctionnement de cette opération par le biais de Leader +.

Gaëlle a accueilli des visiteurs locaux et des touristes. Elle a eu beaucoup de

demandes, notamment concernant les activités locales et, du fait de la chaleur cet été, elle a eu de nombreuses demandes pour les piscines et les plans d'eau. Selon elle, cette expérience est à pérenniser.

Pour l'année prochaine, nous ne manquerons pas de solliciter à nouveau les prestataires locaux afin d'attirer les visiteurs vers les points touristiques du secteur. D'ailleurs, si vous souhaitez faire connaître votre activité, votre organisme ou votre site touristique, vous pourrez nous contacter et nous procurer vos brochures.

La légende de la Source SOIREE OFFERTE AUX ENFANTS

Cet été, la Communauté de communes a contribué à la promotion de la Légende de la Source en offrant le spectacle aux enfants du territoire le 27 juin. Il est important de faire

connaître ce spectacle aux habitants et de faire naître des vocations d'acteurs chez les plus jeunes. De plus, des conditions exceptionnelles ont été réservées aux accompagnateurs.

Cette opération fut un succès et ce sont près de 450 personnes qui y ont participé.

Communauté de Communes MEMBRE DU PAYS LOIRE NATURE

L'équipe de techniciens du Pays s'étoffe. Yves Boulesteix, agent de développement, et Dolorès Guignard, assistante administrative, animent et gèrent le contrat de Pays tandis que, depuis octobre 2002, Delphine Rousière, chargée de mission LEADER +, et Bertrand Tilloy, assistant administratif, développent la procédure européenne.

Les projets réalisés par la communauté de communes de Gâtine et Choisses avec le contrat de Pays depuis 2 années :

Dans l'exercice de sa compétence Sports-Loisirs, la communauté de communes a choisi d'équiper 5 communes en plateaux sportifs à usage intercommunal, l'encadrement des jeunes des 9 communes étant assuré par les animateurs de la communauté de communes (*lire en page 5*).

Le montant total du projet s'élève à 237 022 € HT. Le montant de la subvention régionale via le contrat de Pays est de 71 100 euros. Toujours dans le cadre de cette compétence, la communauté a fait l'achat de matériel (stands, sono, matériel, mobilier divers...) pour une mise à disposition des associations du secteur et géré par une équipe d'animation. La subvention contrat de Pays apporterait pour les 4 années près de 30 000 euros.

Dans le domaine du développement économique, l'aménagement de la nouvelle Zone d'Activité intercommunale de la Bigottière à Cérnelles est terminé depuis fin 2001, 2 entreprises étaient en attente d'installation, l'une pour une activité de taille de pierres et l'autre pour une activité de transport de matériaux et entrepôts. Une subvention de

34 148 € a été attribuée via le contrat de pays. Plusieurs interventions sont programmées dans ce contrat de pays : requalification des zones d'activités de la communauté (signalétique, paysage, extension...).

Enfin, dans le domaine des loisirs, plusieurs projets sont sur le point d'aboutir : sentier pédestre intercommunal qui devrait permettre des liens entre les PR de chaque commune, sentier d'interprétation sur le domaine des Rouchoux, boucles et itinéraires cyclo-tourismes sur l'ensemble du territoire.

Plus d'informations ?

Pays Loire Nature, Yves Boulesteix,
Place de l'église, Ambillou,
Tél. : 02 47 55 92 00.

Le développement Européen Leader +

Mise en valeur du patrimoine, animation et développement touristique

Le Pays Loire Nature met en œuvre depuis 1 an le programme Leader + pour la mise en valeur de ses ressources naturelles et culturelles. Ce programme européen permet de soutenir de nouveaux projets privés ou publics dans le domaine de la culture, du tourisme, de l'environnement et de la jeunesse.

Déjà une cinquantaine de projets soutenus en 2003 ! Sur la communauté de communes de Gâtine et Choisilles, ce soutien européen a ainsi contribué au développement des activités culturelles vers les jeunes en les engageant à participer à la vie locale, à mieux comprendre leur territoire : le lancement du journal des ados, la balade

de l'image, qui a pris une ampleur européenne avec la participation des Allemands, la participation à une exposition photos sur les paysages du Pays avec d'autres jeunes des cantons de Langeais, Château-la-Vallière et Neuvy-le-Roi, l'acquisition de matériel pour le développement d'ateliers percussion au sein de l'école de musique Neuvy-Neuillé...

Et puis, Leader +, c'est aussi l'animation du territoire. Animer pour faire connaître ses richesses et les faire partager aux habitants du Pays mais aussi aux touristes : Semaine du Bois, Journées du Patrimoine, Journée Ronsard du 15 juin, Semblan' Scène, avec deux soirées en juillet pour tester le concept de soirée musique et cinéma ... et pour soutenir les

activités des associations, une aide Leader + à l'achat de matériel par la communauté de communes. Pour valoriser avant tout l'offre touristique du Pays et bien accueillir les touristes, Leader + a également soutenu le partenariat entre les 3 communautés de communes du Pays pour la gestion du chalet touristique de Neuillé Pont Pierre par l'Office de tourisme de Langeais-Castelvalérie.

Pour vous inviter à découvrir le patrimoine du Pays, une exposition itinérante "Patrimoines du Pays Loire Nature" circulera sur tout le territoire en 2004.

Pour tout renseignement, contactez Delphine Rousière au 02-47-55-90-44.

Site internet : UN CONTENU PLUS ATTRAYANT

Le site Internet de la Communauté de Communes évolue. Pour le rendre plus attractif et permettre à son contenu d'évoluer plus rapidement, sa gestion en a été confiée à une entreprise locale.

De nouvelles pages font leur apparition, comme les "Infos Flash" dès l'entrée sur le site qui donnent les dernières actualités des communes et de la Communauté, le calendrier des fêtes, la déchetterie... Autre nouveauté : des photos viennent agrémenter les articles. D'autres contenus sont en préparation : le matériel communautaire que les communes peuvent louer ; le jumelage franco-allemand ; les chemins de randonnées.

Les pages consacrées aux communes ainsi qu'aux commissions sont divisées en sous-rubriques pour permettre d'accéder plus rapidement aux informations disponibles (par exemple les comptes rendus de Conseils)

L'ensemble des comptes rendus de conseil communautaire est toujours accessible, avec un outil de recherche par mot clé.

Dans le souci de rapprocher encore mieux les citoyens de leur collectivité territoriale, les personnes qui désirent recevoir par e-mail les comptes rendus après chaque conseil communautaire peuvent s'abonner sur le site.

La commission Communication-



Information-Informatique qui travaille sur le site Internet serait heureuse de recueillir vos remarques et suggestions afin d'en améliorer encore la navigation et d'en faire un outil pratique pour les habitants de notre territoire, mais également pour nos visiteurs.

A.D.A.V.I.P. 37

Association d'Aide aux Victimes
d'Infractions Pénales
Tél. 02 47 66 87 33

L'ADAVIP 37 effectue gratuitement une permanence juridique à la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre tous les lers mardis

après-midi de chaque mois, de 14h à 17h.